Image not found or type unknown

Délais voies de recours contentieux administratif

Par **cumolo**, le **01/03/2015** à **21:58**

Madame, Monsieur,

Suite au refus de mon administration de me faire bénéficier de l'entretien professionnel, j'ai engagé un recours devant le TA qui a annulé le refus de mon employeur en février 2012 de me faire bénéficier de l'entretien professionnel.J'ai demandé par courrier daté du 18 octobre 2012 avec AR un dédommagement au titre du préjudice subi.
L'administration n'a jamais donné suite à ma demande.

Dans ce cas de figure, pouvez me préciser si une prescription est prévue par les textes ?

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Copyright © 2024 Légavox.fr - Tous droits réservés